

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 25/03/2024
et publié ou notifié
le 25/03/2024

COMMUNE D'AISSY SUR ARMANCON

Séance ordinaire du 22 mars 2024

Date de la convocation: 15/03/2024

Membres en exercice : 8

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Olivier MURAT

Présents : 8

Votants : 8

Présents : Olivier MURAT, Olivier CADART, Aymeric FOURRIER, Maude GUYOTOT, Roland BURGRAF, Chantal BESANÇON, Marie-France MURAT

Pour : 8

Représentés : Thérèse BURGRAF par Roland BURGRAF

Contre : 0

Excusés :

Abstentions : 0

Absents :

Secrétaire de séance : Marie-France MURAT

Objet: Installation de feu tricolore intelligent - 2024_18

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil les excès de vitesse constatés dans le village. Plusieurs administrés ont signalé ces abus surtout à l'entrée d'Aisy en provenance d'Avallon rue de la Gare.

Ces conducteurs "s'amuse" à rouler à vive allure dans le but de dépasser les 100 km/h inscrit sur le radar pédagogique.

Monsieur le Maire propose l'installation de feu tricolore intelligent (feu comportemental/récompense) sur la rue de la Gare à chaque extrémité pour éviter un éventuel accident corporel (on déplore déjà un animal domestique écrasé).

Ce feu comportemental ou de récompense permet ainsi de réduire les excès de vitesse (supérieur à 50 km/h) et les nuisances sonores tout en sensibilisant les automobilistes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité

- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer le devis
- **DIT** que la dépense sera budgétisée sur l'exercice 2024 au c/2152

La secrétaire de séance
M.F. Murat
[Signature]

Le Maire,
Olivier MURAT

[Signature]